LE COURRIER DE L'OUEST

S. F. MAYER
Ayez l'œil sur les bons marchés offerts dans tous nos rayons. Voilà le temps de vous procurer des vêtements d'hiver à des prix ridiculement bas.
S. F. MAYER

VOL. II — EDMONTON, ALBERTA, JEUDI, 14 MARS 1907 — No. 23

LA PROSPÉRITÉ
De l'Alberta traduite en chiffres
LE BUDGET
de 1906 accuse un surplus de $556,000

L'Honorable Rutherford
Premier Ministre
TRESORIER PROVINCIAL
depose le
Budget

L'opposition ne formule pas une seule critique

Au milieu d'une grande affluence l'Hon. A. C. Rutherford a prononcé le discours du buget. Ce discours est l'histoire résumée des splendides progrès effectués, sous l'égide du gouvernement libéral, par notre chère province. Ecouté avec une profonde attention, le Premier Ministre a été plusieurs fois interrompu par des salves d'applaudissements et par d'enthousiastes acclamation.

Nous ne le suivrons pas dans son discours et nous nous contenterons de placer sous les yeux de nos lecteurs l'état financier de la province.

Nous pensons que c'est le meilleur hommage que nous puissions rendre à l'administration prévoyante et économe de l'Hon. Rutherford.

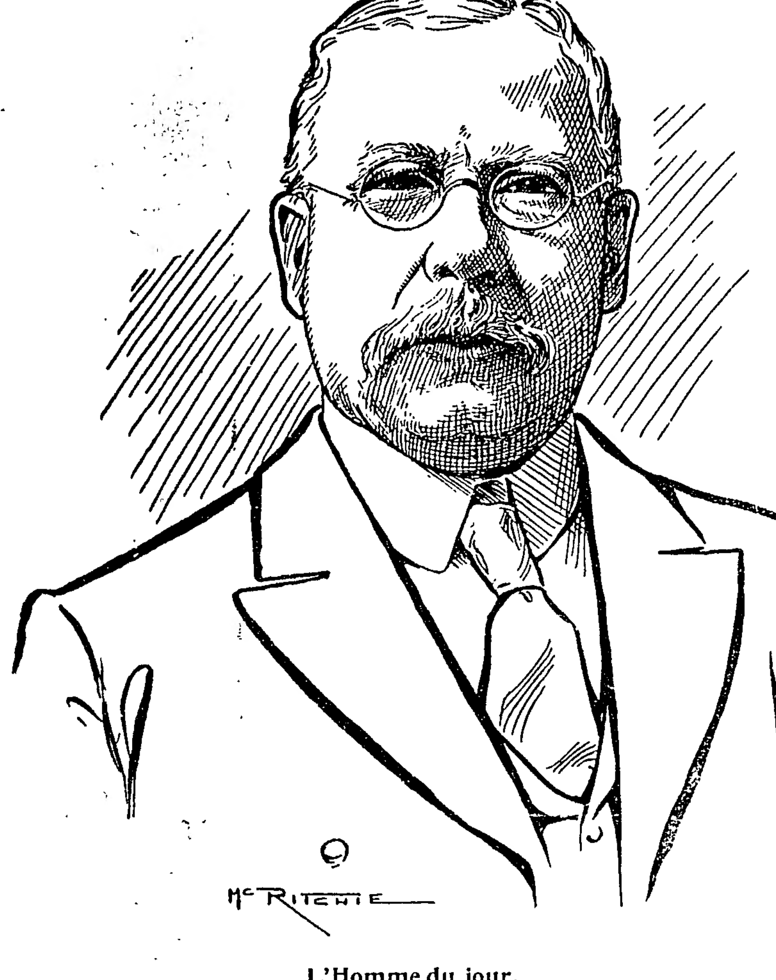
Nous pouvons avec un tel gouvernement envisager l'avenir avec confiance. Tout en organisant les services publics et en faisant exécuter tous les travaux nécessaires, le trésorier provincial a su, en évitant les gaspillages et les dépenses inutiles, nous ménager un surplus d'un demi million.

Le silence de l'opposition est le plus bel éloge adressé à la sagesse du gouvernement de l'Hon. Rutherford.

Nous en prenons acte.

Nous sommes confiants dans l'avenir et nous repétons avec le Premier Ministre :

" Notre province a marché à grands pas l'année dernière. Les recettes de l'année 1906 montrent que ce gouvernement a eu sa part dans la prospérité qui prévaut à travers tout le Dominion. Nous espérons que cette prospérité qui a été si marquée dans le passé de notre Province continuera encore cette année. Nous recevons un grand nombre de nouveaux venus des Etats-Unis et des Vieux Pays, et nous attendons cette année de ces directions, la plus grande quantité d'immigrants que nous n'ayons jamais reçu dans les années passées."



L'Homme du jour.
L'Honorable A. C. Rutherford,
Premier Ministre et Trésorier-Provincial.

RECETTES

Balance 31 décembr 1905	$473,252.54
Reçu du Dominion	1,030,375.00
" dep. Secrétaire provincial	25,493.30
" de la Trésorerie	21,673.18
" dep. du Procureur Général	78,384.61
" des Travaux Publics	6,957.89
" dep. Agriculture	4,800.25
" Com. laitière	226,358.01
" dep. Education	980.00
" Clercs.- Ass. Legers et bills Privés	3,400.00
" Clercs du Conseil exécutif.	200.00
" Imp. du gouvernement	2,774.02
Intérêts des fonds généraux	23,486.95
Remboursements	175.80
Total reçu —	$1,898,311.65

DEPENSES

Gouvernement Civil	$121,794.62
Législation	28,958.52
Justice	116,669.89
Travaux Publics	635,961.18
Education	196,066.92
Agriculture et statistique	289,322.26
Hopitaux, charité et hygiène	20,775.13
Divers	43,309.45
Assurance contre la grêle	24,576.88
Don au Apline Club of Canada	250.00
Excursions	684.00
Remise— Section 11,44, ordonnances	154.76
" Section 59, chap. 25, 1903	185,00
" Section 59, chap. 25, 1901	5.00
Avance à " Liquidation Trust Fund "	7,000.00
Balance ou surplus 31 dec.	**412,398.06**
Total	$1,898,311.65

Il convient d'ajouter au surplus	412,398.06
Fonds publics en réserve	47,077.35
Reçu du gouvernement du Dominion	93,750.00
Intérêt reçu de la Banque	2,900.40
Soit un surplus total de	**$556,125.81**

Ces chiffres se passent aisément de commentaires.



Session Legislative



Le premier bill défait par la session législative d'Alberta est le bill présenté par M. Boyle, Ce bill était destiné à régulariser le traffic sur les grands chemins publics.

Un certain nombre de membres étaient en faveur du bill et sa défaite a été une petite surprise.

Mr Boyle déclare avoir déposé le bill dans l'intérêt des fermiers. Les routes étant souvent fréquentées par des automobiles qui ne sont pas toujours disposés à laisser la moitié de la route.

Mr Telford (Leduc) s'oppose fortement au passage de cette législature qui dit-il est au moins prématurée. Il n'y a pas assez de soldats au Canada pour la faire respecter. A cela M. Boyle, répond que les soldats seraient parfaitement inutiles car le bill qu'il présente n'a pour effet que de légaliser une coutume observée par 99 p.c. de la population.

Mr Rosenroll (Wetaskavin) ridiculise les termes du bill et s'oppose à ce que l'on prévoit des pénalités contre les fermiers. M. Hiebert, supporte le bill et interrompt plusieurs fois Mr Rosenroll.

Mr McKenney (St-Albert) dit que la population de l'Ouest aime la liberté et qu'elle ne tient pas à être soumise à des restrictions et des amendes inutiles. Le bill est en avance sur son temps.

Mr Puffer (Lacombe) fait observer que les fermiers sont protégés. Il objecte a M. McKenney que les vieilles coutumes d'aisance et de liberté disparaitront devant la marche du progrès et la rapidité avec laquelle le pays se peuple.

Mr McPherson (Stony Plain) déclare que telle loi devient une nécessité dans la contrée et il pense qu'elle est réellement dans l'intérêt des fermiers.

Mr Woolf (Cardston) dit que l'Honorable juge Stuart, lorsqu'il était membre de la législature, déclara qu'il n'existait pas de loi dans la province pour la règlementation du trafic excepté la loi commune d'Angleterre qui prévaut en cas de dispute.

A la reprise de la séance, suspendue pendant deux heures, M. Puffer (Lacombe) continue le débat sur le bill. Il n'est pas possible dit il d'attendre l'application d'un si grand nombre de clauses s'il n'y a pas de pénalité pour assurer leur mise en force. Il sympathise avec les " old timers " pour ce qui a trait au respect dû aux vieilles coutumes, mais le monde marche, nous devons marcher avec lui et adopter les plus modernes méthodes. Cela est tout à fait évident pour les autres législations. De grandes dépenses ont été faites sur les routes, et un grand nombre d'habitants viennent des autres provinces et ceux-là ont peu de respect pour les habitudes des " old timers."

M. McKenney objecte encore que la loi n'est pas nécessaire. Il fait remarquer une contradiction entre la loi projeté et les habitudes qu'existent actuellement.

Pendant que la loi anglaise oblige le conducteur à tourner à gauche abandonnant à la voiture qu'il croise le côté droit de la route par rapport à lui, la coutume veut au contraire que le conducteur appuie à droite.

M. Rosenroll, s'appuyant sur l'autorité du juge Stuart, propose puisqu'il n'y a pas de loi en vigueur pour la règlementation du trafic, de rejeter les pénalités prévues, et de conserver seulement le recours en dommages.

Le procureur général intervient alors dans le débat, il se déclare en faveur de l'exclusion des pénalités en pareille matière, félicite M. Boyle de l'énergie et de l'initiative qu'il a prise en présentant le bill. Il pense, cependant que les intérêts du public ne souffriront pas si le bill est renvoyé à la prochaine session.

Cette proposition est adoptée.

Le plus grand Calgary

Le bill pourvoyant à l'agrandissement des limites de Calgary a été discuté chaudement devant la législature, avant sa troisième lecture. La surface occupée par la cité est de 1600 acres a près de 8000

Les termes d'admission et d'incorporation, sont sujets à l'approbation par un vote des contribuables inclus dans les nouvelles limites du Plus Grand Calgary.

Ce vote devra avoir lieu dans les six mois qui suivront le passage du bill.

Les termes de l'incorporation sont les suivants : 1o Il ne sera pas perçu de taxes sur les territoires annexés avant 1908. 2o Les terres employées à l'agriculture ne seront pas évaluées à plus de $50 l'arpent jusqu'à ce qu'elles soient subdivisées. 3o Les manufactures ou établissements industriels maintenant en exploitation seront évalués à $3,000 l'acre pendant dix ans et à $5,000 pour les cinq ans qui suivront, au lieu d'être évalués selon les bâtisses, machineries et marchandises. 4o Les terres occupant des situations favorables à la construction des établissements industriels, avant l'adoption de l'acte seront soumises aux mêmes estimations que celles de l'art. 3o. Mais les machines, bâtisses et marchandises seront exemptes de de taxes pendant 15 années.

L'amendement par lequel les terres ci-dessus doivent être confirmés par la majorité des contribuables, fût proposé par le premier ministre qui déclara que l'on doit laisser aux contribuables le soin de décider quelles terres et propriétés doivent être exemptes de taxes et pour combien de temps. Ni le conseil municipal ni la législature n'ont le droit de décider telle question. Mr Cushing approuve hautement ces vues, certifiant que c'est un droit inaliénable pour la population de décider, avec la municipalité, les exemptions de taxe à accorder.

Dès que le bill a été présenté, M. Riley l'attaqua vigoureusement. Il en discuta point par point tous les articles et conclût en demandant que Rouleauville, Hillhurst et Riverside soient exclus des limites du Plus Grand Calgary. Son attaque fût supportée par le chef de l'opposition.

Le ministre des travaux Public, Mr Cushing, représentant de Calgary répond à toutes les objections, il apporte des pétitions signées par les habitants des subdivisions citées par Mr Riley, petitions par lesquelles ils demandent à être incorporés dans les limites de la ville.

Après une chaude discussion le bill est adopté.

Ce journal est le vôtre
Soutenez-le.

LES

Trois Hommes Rouges

A ELISA

No. 5

Le margrave Albert et le baron Reynier affirmaient du haut de leur orgueil que la place était désormais imprenable.

Mais ceux qui venaient cette nuit avaient à leur écusson trois glaives unis contre une seule épée, et à l'entour, la fière devise de Berthor criait pour eux : QU'IMPORTE.

Qu'importe la douve profonde et qu'importe la haute muraille ? La vaillance a des ailes.

Qu'importe la force criminelle ? On n'avait pas encore pris pour devise en ce pays d'Allemagne : " la force prime le droit."

Les trois frères, accompagnés de la petite Lisela, qui n'avait point voulu les quitter, firent le tour des murailles, cherchant un point qui fut possible d'escalader. Aux lueurs de la lune, ils pouvaient distinguer la sombre silhouette des sentinelles, qui étaient au nombre de quatre et postées sur les quatre maîtresses tours ; ils pouvaient aussi entendre leurs voix qui allaient se répondant à des intervalles réguliers

C'était le chevalier Noir qui commandait la garnison du château ; il punissait de mort toute sentinelle endormie à son poste, et chacun savait bien que, plus d'une fois, dans des rondes nocturnes, il avait exécuté lui même ce rigoureux arrêt.

Il y avait du sang au poignard de ce farouche soldat encore plus qu'à son épée.

Quand ils eurent fait le tour, les hommes rouges, s'arrêtèrent devant le rempart du sud, dont les assises pénétraient dans le roc vif.

La petite Lisela était bien découragée en regardant cette sombre masse de pierre qui semblait inaccessible.

- A l'heure où nous sommes, murmurait-elle, Franz, mon pauvre frère est peut être en danger de mort ! mon Dieu ! mon Dieu ! qui pourrait pénétrer derrière ces murailles !

Puis elle ajoutait, les larmes aux yeux :

—Si nous avions seulement une échelle !

—Nous aurons une échelle, répondit Otto. Francissons d'abord la douve.

La douve fut franchie à la nage et Lisela passa comme les autres.

Otto avait dit :

—De notre échelle, fillette, tu seras le dernier et le meilleur échelon.

Le roc montait à moitié hauteur des remparts. Jusqu'à l'endroit où le mur commençait, l'ascension était malaisée, mais non pas impossible ; les trois frères l'exécutèrent sans bruit, trainant la jeune fille après eux.

Ils se trouvèrent bientôt réunis sur la marge étroite, au lieu où la première pierre de taille s'enclavait dans le roc. Le mur à pic s'élevait encore à plus de vingt pieds au-dessus de leur tête, à cet endroit.

Ils était robustes tous les trois, mais Goëtz surtout avait la carrure et la vigueur d'un taureau. Otto, dont chacun suivait la volonté, le plaça debout contre le mur et ordonna à Frédéric de grimper sur ses épaules.

L'entreprise était déjà difficile, car les talons de Goëtz dépassaient le rebord du précipice qui s'ouvrait au-dessous d'eux ; mais bien plus difficile encore était la tâche d'Otto lui-même, chargé de grimper le long du corps de ses deux frères et d'atteindre les épaules de Frédéric afin de s'y tenir debout.

Il le fit pourtant, et quand il l'eut fait, l'échelle humaine avait trois échelons.

Otto leva ses bras.

Il s'en fallait encore de plusieurs pieds pour qu'il pût atteindre les crêneaux.

—Au dernier échelon ! ordonna-t-il tout bas à Lisela : qui restait sur la saillie du roc et attendant ce signal.

Lisela était une fille de la forêt. Elle avait appris dans la montagne à regarder le vide au-dessous d'elle et le vertige n'avait pas de prise sur son cerveau. Lisela savait gravir les pentes les plus escarpées et marcher librement sur la lèvre des précipices. Elle obéit sans hésiter à l'ordre d'Otto ; elle s'accrocha aux vêtements de Goëtz et monta d'épaules en épaules, légère comme l'écureuil qui décrit sa légère spirale autour du tronc écailleux des grands pins.

Sous ce triple poids, Goëtz resta ferme comme le roc où s'appuyaient ses pieds.

Mais au moment où Lisela, parvenue à son but, laissait échapper malgré elle une exclamation de triomphe, Otto lui imposa brusquement silence. Les sentinelles venaient d'échanger leur périodique memento. Un pas sourd et mesuré sonnait sur les dalles de la plate-forme. C'était une ronde de nuit qui passait.

L'échelle humaine resta immobile et muette

—Johann, dit le chef de la patrouille, qui était le chevalier Noir en personne, la vigie de la tour de l'Ouest a signalé des pas de chevaux dans la campagne. Que la garnison fasse son devoir cette nuit ; la nuit prochaine, tout le monde aura du bon temps, car le destin de cet imposteur, le fils du diable, sera réglé avant le jour. Au lever du soleil il ne sera plus qu'un peu de chair morte dans une tombe !

Tu aurais senti, Lily, à ces paroles, tous les degrés de l'escalier vivant qui tressaillaient, et tremblaient.

—Double garde à toutes les poternes et à toutes les portes, ajouta le chevalier Noir. Passez la nuit à boire plutôt que de dormir : le vin ne vous manquera pas. Demain, votre besogne sera finie et désormais vous dormirez dans votre lit comme des seigneurs.

Le bruit des pas allait s'éloignant. La ronde avait tourné l'angle de la prochaine courtine.

—Accrochez-vous aux créneaux ! commanda Otto à Lisela.

La jeune fille leva les bras, mais ce fut en vain.

—Je ne peux pas répondit elle.

—Combien s'en manque-t-il ?

—Un pied.

- Dresse-toi, Goëtz ! dresse-toi Frédéric !

Ils se dressèrent de toute la puissance de leurs muscles, Otto comme les autres.

L'échelle humaine s'allongea de six pouces.

—Et maintenant ? demanda Otto à Lisela.

— Je ne peux pas encore.

Otto détacha ses mains du mur où il se tenait collé. Lisela le senti osciller sous elle, mais elle n'eut pas peur.

—Tiens ferme, Frédéric ! Goëtz, tiens ferme ! ordonna Otto. Et priez Dieu que le pied ne vous manque pas !

Il prit sur ses épaules les brodequins mignons de Lisela, puis déployant la vigueur de ses muscles il la haussa des deux mains à la force des bras.

Il y eut un instant d'attente terrible.

—J'ai le créneau ! dit l'enfant, je le tiens !

-Grimpez !

Lisela monta et fut en un clin d'oeil sur le rempart désert.

—Jetez-moi votre écharpe ! ordonna encore Otto.

A l'écharpe, il attacha le bout d'une corde roulée autour de sa ceinture.

Lisela, qui n'avait pas lâché l'autre bout de son écharpe, attira la corde et la fixa solidement au lourd affût d'un fauconneau. C'était bien plus qu'il n'en fallait. Une minute après, les trois frères, agenouillés sur la dalle humide et la tête découverte, rendaient grâces à Dieu.

On pouvait doubler la garde des poternes et verser du vin aux mercenaires.

Les vengeurs étaient dans le château de Berthor.

VII

LE TOMBEAU DES TROIS CHEVALIERS

Une fois dans le château, les trois frères étaient chez eux : ils savaient comment se conduire, et aucun des nombreux méandres de la vaste forteresse ne leur était inconnu, Ils furent pourtant plus d'une heure avant de trouver ce qu'ils cherchaient, et ce fut la petite Lisela qui découvrit la trace de Franz, son frère bien aimé.

Dans l'escalier privé qui menait aux anciens appartements de Margarèthe, Lisela sentit entre son pied et la dalle un objet rond comme un grain de maïs, puis un autre, puis un autre encore. Elle se baisa ; il faisait en ce lieu une nuit profonde ; au tact, Lisela reconnut les perles du collier d'acier taillé qui attachait la croix bénie au cou de son frère.

Elle dit :

—Nous sommes sur la route par où Franz a passé. J'en réponds !

L'escalier conduisait par en haut, à l'ancienne chambre de la comtesse, où les trois hommes rouges avaient protégé jadis le berceau du fils nouveau né du comte Berthor, par en bas, l'escalier conduisait à l'église souterraine servant de sépulture aux comtes. Otto, qui déjà montait, s'arrêta, réfléchit, puis changea de direction et descendit les degrés menant aux caveaux.

Là, une lampe funèbre, suspendue à la voûte, brûlait nuit et jour, éclairant

Suite à la page 7

COIN FEMININ

Leur defaut...

Je viens de relire plusieurs fois votre lettre " Vieux Jeune," et de cette lecture, mon œil a gardé, flamboyante, l'image de deux mots écrits d'une plume pénétrée, " héroisme," " abnégation " !

Je vous assure que j'ai failli pleurer sur le sort de cette infortunée, future victime de ce tyran de "Home Lover."

Dites, " Vieux Jeune " croyez-vous que les hommes ne soient pas de vrais monstres ? exiger d'une femme qu'elle sorte de son intérieur pour prêter la main aux rudes travaux du dehors ! Quelle lâcheté ! Alors on changera les qualificatifs dont on fait suivre généralement le mot : sexe ?

Sensible " Vieux Jeune " ! J'ai hésité un moment entre : proposer, aux lectrices de cette page, une adresse de félécitations envers vous ou demander une neuvaine afin que ce vil bourreau ne rencontre pas " l'abnégation " désirée et incarnée ; eût-elle cinq pieds, six pouces et dévorât-elle sa livre et demie de beefsteak !

Je vous entends, d'ici, vous récrier que persifler n'est pas discuter, aussi je laisse, avec regret, la pelote garnie d'épingles que j'avais placé près de moi et dont je compte me servir pour me venger de vos orgueilleux " sexes forts et sexes faibles " emplissant le second feuillet de votre lettre. Celui que vous ne destinez pas à l'insertion, malin " Vieux Jeune " ! Sans doute parce qu'il vous laisserait voir sous votre vrai jour ! O orgueil masculin ! voilà bien de tes coups ! !

Je n'ai pas suivi cette polémique entre lecteurs et lectrices de la revue anglaise dont vous me parler ; j'ignore les résultats que peuvent avoir ces sortes de correspondances et, si quelque fois elles aboutissent, à quelles sortes d'unions elles peuvent donner lieu ; la discussions n'est pas là, laissez moi dire cependant, en passant, qu'il y a dans ces demandes, ces échanges, " quelque chose " qui choque. Combien de fois j'ai plaints ces pauvres jeunes filles, isolées, dont le cœur s'éveille et qui, pour déverser ce trop plein, tromper la faim d'amour vont livrer le meilleur de leur âme à un inconnu, sur la foi d'un pseudonyme troublant ou d'un étalage de sentiments hypocrites.

C'est là un " sport " que peuvent, peut-être, se permettre les anglo-saxonnes, mais qui, je crois, aurait un effet déplorable sur nos latines inflammables.

Et maintenant, " Vieux Jeune " revenons à votre lettre dont je retiendrai seulement l'avant dernier aliéna. " Si, en effet, il se rencontre une femme assez héroïque pour accepter le programme précité, " Home Lover " pourra se vanter d'avoir épousé l'abnégation incarnée."

Hé ! qu'y a-t-il d'héroïque, je vous prie, à quitter son piano pour traire une vache ; d'abnégation à fermer un livre pour suivre son mari et, autant que les forces et la santé le permettent, l'aider dans quelques travaux ?

Mais ! cela me semble être le fait, très simple, d'une femme intelligente et je comprends mal la levée de boucliers qu'a suscité une telle demande ; laissez-moi vous dire que le Nord-Ouest compte beaucoup de femmes héroïques de ce genre. Si toute femme d'éducation soignée restait dédaigneuse pour les travaux du dehors et, surtout aux débuts toujours durs dans dans un pays neuf, ne prêtait pas la main à des ouvrages qui, en principe, ne sont pas de son sexe, croyez-vous que le pays serait arrivé à ce degré de prospérité ?

Permettez-moi de lire entre vos lignes et d'extraire la pensée que vous avez ainsi enveloppée d'héroïsme et d'abnégation, sans doute pour adoucir l'amertume de la pilule, à savoir que vous mettez en doute très fort que chez une femme on puisse rencontrer à la fois, des aptitudes aux travaux manuels et un certain développement de l'intelligence qui porte soit aux arts, soit à l'étude. Je vous vois venir : Armande ou Henriette !

Les temps ont marché, mon ami ! Nous laisserons de côté le féminisme exagéré, qu'on ne saurait assez condamner, comme, par exemple, les théories de cette anglaise tendant à la " Débrutalisation de l'homme," en devenant plus brute que lui ! et nous parlerons seulement de l'évolution salutaire de ces vingt dernières années. Le sujet vous tente-t il, " Vieux Jeune " ?

Dans l'attente, je reprends mon aiguille prête au besoin à m'en servir contre votre plume acérée.

MAGALI.

Recettes de carême

MACARONI

Le macaroni doit être mis à l'eau bien bouillante ; comme il gonfle au moins du double qu'il lui faut pour être convenablement cuit une demi-heure, il faut mettre une assez grande quantité d'eau pour qu'il ne vienne pas a en manquer.

Lorsque l'eau bout à gros bouillons, mettez-y le macaroni que vous avez cassé en morceaux de la longueur du doigt ; faites cuire ensuite, comme il est dit plus haut, 30 minutes à petits bouillons. Quand il est assez cuit, mettez un peu de sel ; laissez encore jeter *un ou deux bouillons, ôtez du feu et égouttez.*

On peut apprêter le macaroni de différentes façons, voici une excellente manière.

Mettez le macaroni dans un plat allant au four, coupez du fromage en morceaux très fins, éparpillez-les sur le macaroni, en ayant soin de remuer pour bien mélanger ; ajoutez toujours en tournant quelques cuillerées de tomates, salez, poivrez et finissez par une couche de fromage, de tomates, de la mie de pain émiettée fin ; parsemez le dessus de petits morceaux de beurre et mettez au four pour faire grattiner.

TOT-FAIT

Pour 10 à 12 personnes.

Mettez dans une casserole 6 jaunes d'œufs, mélangez bien avec une tasse de farine ; délayez 2 tasses de sucre en poudre, une cuillerée à bouche d'eau de fleurs d'oranger, ou du zeste de citron. Beurrez un moule ; versez-y votre bouillie à laquelle vous avez ajouté au dernier instant les 6 blancs d'oeufs battus en neige dure. Faites cuire à four bien chaud, au moins 20 minutes ; saupoudrez de sucre, et servez promptement, une fois bien monté et de belle couleur ; car sans cela votre tôt-fait retomberait.

CREME AU CAFÉ

Faites bouillir une pinte de lait avec des grains de café brûlé et une tasse et demie de sucre. Laissez un peu. Battez ensemble 6 jaunes d'oeufs et un blanc, mêlez peu à peu avec une petite partie du lait que vous aurez mis refroidir, puis avec tout le lait ; passez à la passoire fine ; versez dans un plat ; faites prendre au bain mari.

M.

L'ERREUR

" Ecoute, petite sœur, ce n'est pas un vieillard glacé qui te parle, et je n'ai pas non plus à me plaindre de l'amour : de bonheur il m'a donné plus qu'il n'a l'habitude, et plus que ma part.

" Aussi je ne te dis pas d'étouffer ton cœur, laisse battre en liberté, puis, sans impatience, attends l'heure de Dieu. Sois bonne, douce, généreuse, aimante, oui très aimante, c'est-à-dire toujours prête, coûte que coûte, à vouloir et à faire le bien. Sous quelle forme particulière le bien viendra-t-il à toi ? Je ne le sais pas. Ne cherche pas trop vite à le savoir. Sois sûre seulement qu'il viendra ; à personne jamais il ne fait défaut, puisque jamais ne manquent autour de nous les êtres à aimer. L'erreur dangereuse serait de lui en assigner d'avance une, et de vouer ta vie à quelque fantôme aux moustaches fines."

" Non, ne te mets pas dans la tête que tu es malheureuse, et que ta destinée est manquée parce que le mariage ne t'est pas offert. Ne cours pas après lui, ne fais pas de neuvaine pour l'obtenir. Ce n'est pas une faveur que Dieu nous fait quand il nous l'envoie.

" Pour tout dire, défie-toi de l'universel mensonge qui te fait voir dans un certain amour le charme unique et l'unique fin de vie, défie-toi même du piège que nous tend la nature pour nous jeter sous sa loi."

" Certain amour il ne faut, ni le souhaiter, ni le craindre, il n'est en soi ni un mal, ni un bien : il est une épreuve. Epreuve dangereuse, souvent mortelle aux âmes faibles, et d'où sortent comme de toutes les choses humaines plus de douleurs que de déli- Epreuve féconde aussi j'en conviens, grosse de joies parce qu'elle est grosse de devoirs, et qui, venant d'en haut, comme toutes les épreuves, nous exalte et nous rend meilleurs, si nous savons nous laisser prendre et soulever par elle au-dessus de nous-même. Epreuve à tout prendre, commune et sans gloire, où les joies les plus saines ont quelque chose de trouble et qui n'a de grandeur que celle que notre âme en la traversant lui communique.

" Si tu rencontres cet amour sur ta route, bénis-le donc, et ne refuse pas de lui donner la main. Peut être voudra-t-il en chantant faire un peu de voyage : chante avec lui, petite, et mets à ta ceinture les fleurs qu'il te cueillera. Pourvu que ton ivresse soit légère et ne te fasse pas perdre de vue le but, qui est en haut, tant mieux si le bouquet te dilate le coeur et parfume bien longtemps ton chemin !... Mais, si fidèle et si charmant que soit le cher compagnon, ne crois pas que sentier où il te mène plus doux que les autres et plus fleuri ; il est seulement plus incertain et plus banal.

" L'Amour, le grand Amour, celui qui tour à tour s'appelle l'Idéal ou la Charité, ouvre à ses élus des voies plus larges dans des champs plus féconds.

Modeste et vaillante, va où la destinée te veut ; rends-toi capable de tous les devoirs, digne de tous les bonheurs, mais ne rêve pas trop haut, n'attends pas de la vie des enchantements qu'elle ne te doit pas ; ne demande pas à l'amour humain plus qu'il ne peut donner... Bénis Dieu enfin, s'il te l'envoie ; mais bénis le deux fois si tu dois t'en passer."

GABRIEL AUBRAY.

Le Courrier de l'Ouest

Publié par " La Compagnie de publication du Courrier de l'Ouest."

CONDITIONS D'ABONNEMENT : 1 an, $1.00, Six mois, 50 cts.
PAYABLE INVARIABLEMENT D'AVANCE
Toute demande pour changement d'adresse doit être accompagnée de la somme de cinq cents.

Toutes communications et lettres doivent être adressés :
LE COURRIER DE L'OUEST, Boite 25, Edmonton, Alta.

Jeudi, 14 Mars 1907

Ils ne sont pas difficiles...

Les conservateurs sont des gens véritablement remarquables par la facilité, non pas avec laquelle ils gagnent les victoires, mais avec laquelle ils se les attribuent.

Les élections du Manitoba viennent de leur fournir une fois de plus l'occasion d'exercer cette brillante faculté.

Ils ont perdu 5 sièges remportés de haute lutte par les libéraux, ils ont perdu un ministre et en ont un deuxième élu avec une majorité de deux voix.

Cela ne fait rien ! Victoire ! Victoire ! grande victoire ! ! !

Est-ce que cela voudrait dire qu'ils avaient espéré beaucoup moins ?

Est-ce que par hasard, ils n'avaient pas confiance dans la manœuvre du Premier Roblin ?

Est-ce que les soubresauts de la conscience manitobaine les inquiétait ?

Eh bien, si c'est cela que veut dire leur cri de victoire, il peuvent chanter bien haut, plus haut encore, aussi haut qu'ils ont eu peur.

Avec des listes bien arrangées, l'or et l'alcool comme agents électoraux, on peut encore être victorieux.

Mais qu'ils se souviennent cependant, qu'il est des défaites plus glorieuses que certainesvictoires.

Les Unions

Créées dans l'intérêt des ouvriers, pour les protéger contre tous les abus possibles des patrons, elles sont parfaitement appropriées aux besoins des pays peuplés où la main d'œuvre abonde. Mais leur action devient arbitraire dans les pays en formation, comme Edmonton.

En effet, les Unions ont des règlements uniques pour les Etats-Unis et toutes les parties du Canada. Ces règlements manquent de souplesse et ne peuvent s'adapter aux exigences d'un pays neuf.

Appliqués dans toute leur rigueur ils doivent nécessairement amener un ralentissement considérable dans l'essort du pays ou la ruine des entrepreneurs.

En effet, l'échelle des salaires, par rapport à la durée des heures de travail, ne permet au patron que d'engager, non seulement de bons ouvriers, mais encore des ouvriers capables de travailler vite.

Ils ne peuvent engager des ouvriers de moyenne valeur, à un salaire inférieur à celui limité par les Unions.

Ils ne peuvent non plus prendre un nombre d'apprentis plus grand que celui toléré par les Unions.

Ils se heurtent dans toutes les combinaisons à la rigidité des Unions.

Ce-ci exposé, jetons un rapide coup d'œil sur la situation de la main d'œuvre dans le pays. Il nous sera facile ensuite de savoir par où les Unions pêchent.

Les bons ouvriers, les véritables professionnels sont peu nombreux dans l'Alberta. Quoique l'on fasse, il s'écoulera des années avant qu'ils soient en quantité suffisant pour exécuter tout le travail à faire.

Par contre, les demis-ouvriers abondent. Ils peuvent effectuer la plupart des travaux ordinaires des bâtisses, mais ils vont plus lentement que les professionnels. Habituellement, les travailleurs de cette catégorie vont passer l'hiver sur leurs homesteads et viennent en ville pendant la saison de construction.

En aucun cas, sous peine de courir à la ruine les entrepreneurs ne peuvent engager ces derniers ouvriers au salaire minimum révu par les unions.

Les conséquences de cet état de choses peuvent être graves pour le pays et ce n'est pas sans beaucoup d'appréhension que l'on envisage la situation qu'il va créer à l'ouverture du travail.

Si abondante que soit l'imigration, on ne peut pas espérer qu'elle nous fournisse assez d'artisans. La solution de cette question ne peut se trouver que dans une modification momentanée des règlements des Unions.

La création d'une échelle de salaires proportionnée au savoir faire de l'ouvrier et parconséquent à la nature du travail que l'on peut attendre de lui, serait une chose heureuse. Elle permettrait d'utiliser toutes nos ressources en ouvriers et dans une large mesure atténuerait l'acquité de la question ouvrière.

Elle permettrait aussi aux entrepreneurs de faire face à la demande sans courir le risque de perdre de l'argent.

Les unions sont crées dans l'intérêt des ouvriers, mais est-ce que presque toujours l'intérêt de ces derniers ne se confond pas avec celui des patrons.

N'en jetez plus...

Et non ! parbleu n'en jetez plus... Vous êtes ridicules à la fin avec votre manie de raconter des histoires fantastiques sur le Nord-Ouest.

Si vous croyez par ce procédé diminuer la valeur de notre pays, d'un seul iota, vous vous trompez grandement. Il est seulement regrettable que des racontars aussi insipides trouvent place, uniquement dans des journaux de langue française.

Celui que nous prenons à parti pour ce méfait, car c'en est un, est le *Journal pour Tous.*

Notre respectable confrère annonce gravement à ses lecteurs, que d'ici peu de temps, les plaines de l'Ouest ne seront plus que des déserts. Ceux qui vont s'y fixer à présent, sont à peu près sûrs d'y mourir de faim à une date très rapprochée et d'y perdre, outre leur vie, leurs capitaux.

Cet avis est basé sur un long mémoire rédigé par un abonné de l'estimable feuille. C'est, parait il, un exposé très sobre et très documenté.

Nous n'en doutons pas !

D'ailleurs ce dévoné abonné, donne des références : "Il a questionné de vieux sauvages ! ! ! "

Pour donner une petite tournure scientifique à son exposé notre oracle écrit : " Il y a deux choses à considérer dans l'Ouest : pas de pluie, pas de récolte ; trop de pluies, pas de récolte, faisant étalage de ces très brillantes qualités d'observateur, il termine son paragraphe par ces mots dignes de LaPalice : " Dans le premier cas, tout sèche, tout grille ; dans le second rien ne pousse, tout pourrit."

Amen....

Si nous prenions cet article au sérieux, nous pourrions relever des contradictions assez gênantes pour cet abonné en mal... de mémoires ! mais à tout prendre en vaut-il la peine ?

Ou bien c'est un imbécile, (et nous souhaitons que ces lignes lui tombent sous les yeux pour que notre qualificatif ne reste pas lettre morte,) ou bien c'est un joyeux fumiste qui a voulu se... payer la tête de ces messieurs du *Journal pour Tous.* Ceux-ci n'ont pas vu le piège et ont donné dedans tête baissée.

Mais pour imprimer et commenter de pareilles divagations, il faut encore les approuver tant soit peu.

Ceci ne nous étonnerait pas outre mesure, car la couverture du *Journal pour Tous* doit être symbolique.

Ce vieillard à la barbe fluviale et au crâne chauve, qui esquisse sans jamais le finir, le geste de placer des lorgnons sur ses yeux fatigués, ne signifierait-il pas que l'on professe au *Journal pour Tous* des idées d'un autre âge ?

Cela doit être ! Car parler ainsi du Nord Ouest est à peine digne du 18ième siècle. Certes on peut très bien comprendre et excuser la phrase malheureuse et tant de fois reprochée, dans laquelle le Canada fût négligemment appelé "quelques arpents de neige," lorsque, deux cents ans plus tard, au Canada, dans un journal canadien-français on peut lire de pareilles hérésies sur notre pays.

Nous trouvons cependant une explication à cette anomalie étrange dans une colonne voisine où nous pouvons lire : "La bêtise humaine, incommensurable ne disparait lentement, très lentement, que sous l'effort prodigieux des esprits enfiévrés de sagesse et de raison."

Changements de la Reglementation des terres carboniferes.

Un important changement va être fait par le gouvernement dans la règlementation des terrains carbonifères. Ce changement a pour but de placer toutes les terres à charbon de l'Ouest sous le contrôle du gouvernement. Il est fait en vue d'obtenir l'exploitation intensive des mines et d'empêcher les spéculateurs de conserver les terrains miniers entre les mains sans les exploiter.

Selon un ordre en conseil passé samedi dernier, le gouvernement donnera seulement le droit d'exploiter le charbon sur les terres formant encore le domaine de la Couronne dans l'Ouest.

Sous le régime conservateur les terres données au C. P. R ou à l'Hudson's Bay Co., étaient données sans aucune réserve minière, il en était de même pour les terres d'écoles. La loi fût changée plus tard et l'acheteur d'un terrain carbonifère devait payer $3. l'acre pour la surface et $7. pour le charbon, ce qui faisait $10. l'acre pour le contrôle absolu de toute le bassin carbonifère.

Le gouvernement actuel établit un droit à percevoir sur chaque tonne de charbon extraite.

Sous cette règlementation, aujourd'hui suspendue, des millions d'acres de terre sortirent du contrôle du gouvernement et passèrent entre les mains de spéculateurs peu désireux d'exploiter les mines.

Cet état de chose amena plusieurs plaintes de la part des colons de l'Ouest qui demandaient à grands cris l'ouverture des mines.

Ces plaintes émurent le gouvernement fédéral qui chercha immédiatement le moyen d'y remédier. La nouvelle législation est le fruit de ces recherches.

On pense qu'il y a encore autant de terres à charbon restant sous le contrôle du gouvernement dans l'Alberta, la Saskatchewan et la Peace River, qu'il en a déjà été prises.

Nous croyons que d'après la nouvelle législation, un bail de 21 ans sera donné aux individus désirant exploiter une terre à charbon et qu'une rente annuelle sera prélevée par le gouvernement.

Cette rente sera probablement de $1. l'acre et les bails seront pris pour une surface minimum de 2,500 acres. Ainsi la rente annuelle ne sera pas inférieure à $2,500.

Ces dispositions sont de nature à assurer le prompt développement des ressources minières de l'Ouest et feront disparaitre les plaintes trop souvent fondées contre les spéculateurs qui s'appropriaient les terrains miniers et attendaient la hausse sans faire quoi que soit.

Un journal pour les fermiers par les fermiers

La " Society of Equity " vient d'éditer son organe *The Great West.*

Notre nouveau confrère est spécialement fondé pour la défense des intérêts des cultivateurs. Il sera le lien puissant qui reliera entre eux les membres de la " Society of Equity."

Le but de cette société est trop clairement expliqué dans la page voisine pour que nous ayons besoin d'insister sur les avantages sans nombre qu'elle offre aux cultivateurs.

Nous engageons vivement nos lecteurs qui n'en feraient pas encore partie de rentrer sous son giron.

Nous saluons notre nouveau confrère *The Great West* parce que sa création indique pour les travailleurs de la terre, la naissance d'une ère nouvelle. Ils ont fini maintenant d'être des parias, des moutons bons à être tondus.

Ils vont avoir une organisation qui leur permettra de lutter contre les trusts et les combines et de garder entre les mains une bonne partie des bénéfices qui, illicitement, allaient enrichir leurs exploiteurs.

Approbation de la politique liberale

Les conservateurs, qui depuis quelque temps sont très actifs dans la province de Québec, viennent de subir une de ces défaites dont on ne se relève pas.

Les élections ont eu lieu dans le comté de Richelieu et dans celui de l'Assomption.

Dans le premier M. Lanctôt, député libéral se présentait contre M. Rondeau, conservateur. Il a été élu avec une écrasante majorité de 1,261 voix.

Dans le comté de l'Assomption, le Dr Laurier, libéral, se présentait contre M. Lemire, conservateur.

Les torys se flattaient de remporter la victoire dans ce dernier comté, car jusqu'à la nomination, la campagne avait été conduite avec entrain par trois libéraux. Lors de la nomination MM. Archambault et Séguin se retirèrent de la lutte, laissant la place libre au Dr Laurier.

Mais il ne restait que huit jours pour faire la campagne et les conservateurs espéraient bien profiter de ce malentendu pour élire leur candidat.

Hélas, ils comptaient sans les électeurs.

Le D. Laurier a été élu avec une majorité de 172 voix sur 576 votants.

Ces élections montrent que loin d'écouter la voix des passions et des préjugés, les électeurs de la Province de Québec approuvent pleinement la politique sage et avisée de Sir Wilfrid Laurier.



Synopsis des règlements concernant les Homesteads du Nord-Ouest Canadien.

TOUTE section paire des terres fédérales dans les provinces du Manitoba ou du Nord-Ouest, sauf 8 et 26, non réservée, peut-être inscrite par toute pessonne qui est l'unique chef d'une famille et toute homme âgé de plus de 18 ans, pour l'étendue d'un quart de section de 160 acres, plus ou moins.

L'inscription peut être faite en personne au bureau local des terres pour le district dans lequel la terre est située.

Le homesteader est obligé de remplir les conditions requises d'après l'un des systèmes ci-dessous :

(1) Une résidence de six mois au moins et la culture de la terre chaque année, pendant trois ans.

(2) Si le père (ou la mère si le père est décécé) du homesteader réside sur une ferme dans le voisinage de la terre inscrite, la condition de residence sera remplie si la personne demeure avec le père ou la mère.

(3) Si le colon tient feu et lieu sur la terre possédée par lui dans le voisinage de son homestead, la condition de résidence sera remplie par le fait de sa résidence sur la dite terre.

Un avis de six mois par écrit devra être dondé au Commissaire des terres fédérales à Ottawa, de l'intention de demander une patente.

W. W. CORY.
Sous-ministre de l'Intérieur

N. B.--La publication non autorisée de cette annonce ne sera pas payée. 9, 8, 06.

BILL

Loi a l'effet de refondre et de modifier les lois concernant les terres publiques federales.

Suite

Taux.

4. Le taux minimum à payer pour l'immeuble sous le régime du présent article est de trois dollars l'acre, et la somme doit être payée comme suit : un tiers à l'expiration d'une période de trois ans à compter de l'acquit du droit payé pour la préemption, et le reste en cinq versements annuels égaux ; avec intérêt payable au taux de cinq pour cent par année à la fin de chaque année à compter de la date du dit acquit sur la somme restant alors impayée. Toutefois, à l'achèvement de l'accomplissement des conditions nécessaires, sous le régime du présent article, pour obtenir des lettres patentes pour un quart de section faisant l'objet d'une préemption, le paiement intégral peut en être effectué et les lettres patentes émises immédiatement.

Droit de celui qui fait une preemption.

5. La personne qui a obtenu droit de préemption aura, relativement au bien-fonds qui fait l'objet de la préemption, en attendant l'émission des lettres patentes, les mêmes droits que donne une inscription de homestead sous le régime de la présente loi, et l'acquit donné par l'agent pour le droit selon la formule O ou P de l'annexe de la présente loi, en fera foi ; et *mutatis mutandis*, les dispositions de la présente loi relatives à l'accomplissement des conditions pour l'obtention des lettres patentes pour un homestead, à la demande des lettres patentes et à l'émission de ces dernières dans le cas où la personne qui a obtenu une inscription de homestead meurt ou est frappée d'aliénation ou d'incapacité mentale, s'applique en matière de préemption.

Decheance.

6. Si une personne qui a exercé le droit de préemption sur un quart de section manque au cours d'une année de se conformer aux conditions de la présente loi au sujet de son homestead ou de ce quart de section, le Ministre peut annuler la préemption et, à discrétion, lui faire rembourser ce qu'elle a pu payer de ce chef.

7. Toute personne qui a exercé le droit de préemption sur un quart de section et qui manque de faire la demande de lettres patentes pour le dit quart de section dans les huit ans à compter de la date de la préemption est de ce chef exposée à la déchéance sur l'ordre du Ministre.

Nul n'a droit a plus d'un etablissement. Sauvegarde des droits existants.

28. Nulle personne qui a reçu des lettres patentes ou a acquis le droit à des lettres patentes pour un homestead n'a le droit d'obtenir une autre inscription de homestead. Cependant, il est loisible à quiconque avait, le deuxième jour de juin mil huit cent quatre-vingt-neuf, obtenu des lettres patentes ou acquis le droit à des lettres patentes pour un homestead, d'obtenir une deuxième inscription.

Charges sur les homesteads.

Nulles charges que celles qui existent ne seront reconnues.

29. Sauf les dispositions ci-dessous concernant des avances pour grain de semence ou autres dettes envers la Couronne, nulle charge de quelque nature ou espèce que ce soit ne peut être créée sur un homestead ou sur un quart de section qui est l'objet d'une préemption ; mais toute charge ci-devant créée sous le régime des dispositions de l'article 44 du chapitre 54 des Statuts revisés ou des différentes modifications y apportées, continue d'être recouvrable de la manière qui y est prescrite.

Lettres patentes a l'inscrit ou a l'acheteur endette envers la Couronne.

30. Lorsqu'un inscrit ou un acheteur a droit à des lettres patentes pour un bien-fonds auquel a trait la présente loi, mais que leur délivrance a été retardée à cause de l'obligation de cet inscrit ou de cet acheteur, soit comme principal, soit à titre de caution, envers la Couronne ou le Ministre, ou comme débiteur ayant consenti un mortgage en faveur de la Couronne ou du Ministre, pour le remboursement d'une avance de grain de semence, ou pour toute autre dette contractée envers la Couronne, le Ministre peut faire émettre les lettres patentes en faveur de l'inscrit ou de l'acheteur qui y a droit, et les transmettre au régistrateur dans le district duquel est situé le bien-fonds, avec un certificat signé par lui ou par le sous-ministre, ou par quelque autre personne désignée par lui à cet effet, énonçant les détails de cette obligation ou de cette dette, y compris le chiffre total de l'obligation ou de la dette, avec le taux d'intérêt payable, les noms des personnes responsables ou endettées de ce chef, et les terres devant être ainsi grevées ;

Enregistrement.

et le régistrateur, en enregistrant les lettres patentes de ces terres, doit faire les inscriptions nécessaires au sujet de cette dette dans le registre ou quelque autre livre qu'il appartient, de son bureau ; et de ce moment la dite dette constitue et reste une charge sur ces terres jusqu'à ce qu'elle soit payée et purgée conformément à la loi.

Cession de homesteads.

Cessions.

31. Sauf les dispositions ci-dessus à ce contraire, toute cession ou transport de la totalité ou de partie d'un homestead ou d'un immeuble objet d'une préemption, et tout engagement de céder ou transporter la totalité ou partie d'un homestead ou d'un immeuble objet de préemption après les lettres fait ou convenu avant l'émission des lettres patentes, est, à moins que le Ministre n'en décide autrement, nul et de nul effet ; et, à moins encore que le Ministre n'en décide autrement, la personne qui a fait cette cession ou ce transport, ou qui s'y est engagée, sera, sur l'ordre du Ministre, déchue de son homestead ou de l'immeuble préempté ou de l'un ou de l'autre.

Vente des terres arables

Vente.

32. Les terres arables ne seront à vendre que subordonnément à des règlements établis à discrétion par le Gouverneur en conseil, et il ne sera pas vendu à une même personne en conformité de ces règlements une étendue de terre de plus d'une section sans un décret spécial du Gouverneur en conseil.

Pâturages, terres à foin et marais.

Paturages.

33. Les terres propres au pâturage mais impropres à l'agriculture, ou les terres à foin ou les marais, peuvent être vendus ou loués subordonnément à des règlements établis à discrétion par le Gouverneur en conseil.

A suivre.

The Canadian Society of Equity

Limited.

(Incorporée conformément à l'acte des Compagnies de 1901, (Alberta.)

LISTE DES DIRECTEURS :

John M. Moran, Fort Saskatchewan, Alberta, Cultivateur, Président.
W. J. Ball, Hillsdale, Alberta, Cultivateur, Vice-Président.
W. R. Keen, Edmonton, Alberta, Cultivateur, Secrétaire-trésorier.
Auditeur--- Wm. Best, Edmonton, Auditeur officiel.
Sollicitcurs---Griesbach, O'Connor & Allison.
Secrétaire en charge---Will. J. Keen, Edmonton.

Capital $60,000.00

Divise en 1200 actions ordinaires de $50.00 chacune.

De ces actions trois doivent être émises et créditées comme étant payées, tel que mentionné plus bas, le reste des actions est maintenant en vente.

Un billet promissoire comme suit :

Edmonton,............1907

Pour valeur reçue je promets payer à l'ordre de la Canadian Society of Equity, Limited, au bureau de la Banque des Marchands à Edmonton, la somme de ($50.00) cinquante Dollars comme suit : $10.00 le premier Janvier 190 , 190 , 190 , 190 , et 190 , plus l'intérêt à 8% par an sur les sommes qui seront restées impayées avant et après échéances.

devra accompagner chaque application.

Les dites actions seront payables comme suit :

Dix piastres le premier jour de janvier suivant la vente, et la balance en quatre paiements annuels de $10.00 chacun avec intérêt tel que mentionné dans le billet.

Le dit billet est seulement une garantie collatérale du paiement des dites actions et lors du plein paiement des dites actions le billet sera cancelé.

Ses pouvoirs peuvent être résumés en quelques mots : prendre la place du commerçant intermédiaire dont on a déjà parlé et assurer à ses actionnaires les dividentes qui jusqu'à présent ont été englouties par les spéculateurs.

" L'union fait la force ". Si les cultivateurs du Canada restent ensemble et font face au Trust avec les mêmes armes, ils ne peuvent manquer de recevoir une juste et équitable proportion de la prospérité générale ; proportion qui jusqu'à présent leur a manqué. S'ils n'offrent qu'une opposition individuelle à leurs ennemis cette proportion de la prospérité générale leur manquera.

Cultivateur ! un moyen pratique d'arriver au but désiré et de récolter votre part de la richesse produite est de souscrire pour une, deux, ou cinq actions dans la Compagnie. Vous ne pouvez acheter moins d'une action, et pas plus de cinq. Voulez-vous participer dans les profits qu'apporteront les élévateurs, magasins, moulins, moulins à scie, mines de charbon, cours à animaux, et autres industries ?

Les directeurs et officiers, chacun d'eux étant un homme dont l'habileté est généralement connue, dans sa sphère, sont convaincus du succès de cette entreprise. Ils l'entreprennent après en avoir bien considérer tous les détails. De nouveaux directeurs, portant le nombre total à cinq, pourront être nommés aussitôt que les besoins de la Societé les requerront ; après cela les directeurs seront élus à l'assemblé annuelle des Actionnaires, comme le veut la loi. Le montant minimum de souscriptions permettant aux directeurs de mettre les actions en vente est $150.00.

Le salaire des directeurs est de $3.00 par jour et les dépenses de voyage. Le Secrétaire, Will. J. Keen, recevra un salaire de $1000.00 par an et devra donner tout son temps au service de la compagnie.

Une copie du Memorendum d'Association de la Société accompagne ce Prospectus et e fait partieu.

Prospectus

La prospérité de l'Ouest Canadien durant les cinq dernières années a été phénoménale. Des districts inhabités sont maintenant très populeux : des contreés qu'un été laissait couvertes de récoltes dorées sont devenues des villages avant le retour de l'été ; des villages sont devenues des villes et des villes sont devenues citées en un temps très court.

La fortune des habitants a augmentée avec l'augmentatian de la population. Les terrains ont doublé et triplé en valeur. Des maisons d'affaires qui il y a cinq ans étaient à la veille de faire banqueroute ont fait ce qui était jusque là inconnu chez nous : des millionnaires et des capitalistes.

C'est un principe d'économie bien connu, que le cultivateur est le producteur de toute richesse ; les hommes d'affaires, les professionnels, les politiciens et tous lui doivent leur richesse. A lui donc appartient la prospérité, dont l'origine est due à ses efforts, à lui devraient en revenir les bénéfices.

Mais ces bénéfices ne vont pas toujours au Cultivateur. Quoique les Cultivateurs de 1907 aient bien des raisons pour être satisfaits, ils savent cependant qu'une grande partie de leurs profits sont engloutis par les commerçants dits intemédiaires (middlemen) qui se trouvent entre le producteur et le consomateur. Ils achètent le grain et par un arrangement fixe font en sorte que les prix restent très bas : ils vendent ce même grain et le même trust garde haut le prix de la fa ine ; ils nous vendent de la ficelle d'engerbage à leur prix et en arrière d'eux se trouve un capital puissant, avec tous ses auxiliaires, journaux et chemins de fer. Aucun cultivateur ou société de cultivateurs ne peut les combattre sans une organisation semblable à la leur.

C'est pour remedier à ce mal que la Canadian Society of Equity, Limited, a été formée, avec un capital de $60,000. qui pourra être augmenté si la chose est nécessaire. Son but est de bâtir et exploiter des élévateurs, des entrepots de grains, des moulins, des cours à animaux, etc., d'acheter et revendre toutes sortes d'articles utiles au cultivateur, d'exploiter des fromageries, et des crèmeries et généralement de faire toute entreprise dont le cultivateur peut retirer un bénéfice quelconque.

Ordonnance des Compagnies.

Memorendum d'association d'une Compagnie Limitee par actions.

1. Le nom de la Compagnie est : " The Canadian Society of Equity, Limited ".
2. Le bureau officiel de la Compagnie sera situé a Edmonton, dans la Province d'Alberta.
3. La Compagnie est formée pour les fins suivantes :

(a) Pour construire, maintenir et exploiter des élévateurs, des entrepots de grain, des moulins à farine, des entrepots refrigérateurs, des boutiques d'empaquetages packing houses) et des cours à animaux.
(b) Pour acheter et vendre de la ficelle d'engerbage, de la broche barbelée ou autre matériel à cloture, des instruments aratoires, du bois et tout article d'utilité générale au cultivateur.
(c) Pour posséder, acheter, ou vendre des terrains, des fermes, des limites à bois, des charbonnages.
(d) Pour acheter, vendre et des posséder des mines de charbon et des moulins à scie.
(e) Pour posséder et publier un ou plusieurs journaux.
(f) Pour posséder et exploiter des crèmeries et des fromageries.
(g) Et généralement, pour entreprendre toute entreprise commerciale dont le cultivateur tirera un bénéfice quelconque.

4. La resposabilité des membres est limitée.
5. Le capital de la Compagnie est de $60,000, divisé en douze cent Actions de $50.00 chacune.

Nous, dont les noms et adresses suivent, sommes désireux d'être formés en Compagnie en vertu de ce memorendum d'association et nous nous engageons respectivement à acheter le montant d'actions, sur le capital de la Compagnie, qui est inscrit à la suite de nos actifs.

Noms, Adresses, et descriptions des souscripteurs.	Nombre d'actions achetés par chaquec souscripteur.
(Signé) John M. Moran, du Fort Saskatchewan, Cultivateur....................	1
" Wm. R. Ball, Hillsdale, Alta.. Cultivateur......	1
" Will. J. Keen, Edmonton, Alta., Cultivateur.	1
TOTAL	3

Daté le 20 Décembre A. D. 1906.
Témoin des signataires,
(Signé) Wm. A. D. Lees,
du Fort Saskatchewan,
Avocat.

Les applications pour les actions devront être faites sur le Bulletin ci-joint être adressées au secrétaire à Edmonton, avec les billets promissoires tel que décrit plus haut. Lorsque la vente ne pourra être conclue, le billet sera retourné, et lorsque le nombre d'actions vendus sera moindre que le nombre demandé par l'application, les billets relatifs aux actions non obtenues seront retournés.

Le défaut d'effectuer un paiement sur des actions achetées, fera perdre tout argent payer antérieurement.

Des copies de ce Prospectus, de même que des Bulletins d'applications et des blancs de billets pourront être obtenus du Secrétaire.

Ce prospectus a été enregistré conformément aux règles en vigueur, au bureau de l'Enrégistreur des Compagnie. (Registrar of Joint Stock Companies).

Daté à Edmonton
ce 23ème jour de janvier 1907.

L'intention de la Compagnie est d'assurer une securité absolu à ses actionnaires. et les directeurs croient que le moyen d'inspirer la confiance et d'éviter toutes défalcations, est de permettre toutes investigations. La section 125 de l'Ordinance des Compagnies de 1901 protège les actionnaires en pourvoyant la nomination d'un inspecteur par le Lieutenant Gouverneur, à la demande des actionnaires, pour examiner les affaires de la Compagnie.

La Section 127 oblige les officiers à produire les livres de la Compagnie sur demande.

John, M. Moran.
Will. J. Keen.
William R. Ball.

Daté le 22 Janvier 1907.

VILLE D'EDMONTON

Evaluation 1907

AVIS PUBLIC est par les présents donné que le rôle d'évaluation pour l'année courante est maintenant en cours de préparation. Les propriétaires, locataires, occupants et agents sont respectueusement priés d'envoyer à ce bureau, par la poste ou autrement, une liste signée des immeubles possédés, et particulièrement une liste de toute subdivision nouvelle ou autre changement depuis la dernière avaluation, de façon à permettre de faire un rôle d'évaluation aussi correct qu'il est possible. C'est d'après le rôle d'évaluation que sera fait la liste des voteurs.

D. M. McMILLAN.
Évaluateur.

Hotel de Ville.
31 janvier, 1907.

Society of Equity.

M. W. J. Keen, secrétaire de la " Society of Equity " fait connaître que la société vient de recevoir un ordre pour 30 chars d'avoine et une grande quantité de barley.

10 chars seront chargés à Edmonton et 20 à Morinville aussitôt que les chars seront obtenus.

L'avoine sera payée de 25 à 27c. le minot, livrée sur les chars.

Ce prix est plus élevé de 5c. que celui qui est payé aujourd'hui aux élévateurs.

Faits Divers



VANCOUVER. —Le marche Oriental.— Des milliers de tonnes de blé vont maintenant passer par Vancouver pour être expédiées en Orient.

La demande est considérable, et dépasse de beaucoup toutes les prévisions. En fait, les exportateurs ne peuvent se procurer assez de grains.

L'automne prochain les conditions seront meilleures parce que l'Alberta fournira cinq millions de blé au lieu d'en donner deux millions comme l'année dernière. Avec l'augmentation de capacité des élévateurs sur les lignes, le grain pourra être emmagasiné pour l'exportation via Vancouver au lieu d'être expédié dans l'Est.

" Depuis les trente derniers jours, nous avons reçu des demandes pour environ un million de minots de blé dûr. Ce blé doit être expédié en Orient et pincipalement en Chine " a déclaré M. J. E. Hall, gérant de la " Vancouver Milling and Grain Company." La demande est toute pour le blé dur de printemps récolté dans le Nord Ouest.

Nous pouvons avoir tout le marché en main, parce que les gens qui nous adressent des demandes ont déjà de nos marchandises entre les mains et ils connaissent nos prix. Nous avons expédié environ mille tonnes de blé dur pour l'Orient pendant les deux ou trois derniers mois.

D'après les rapports que nous avons reçus, notre grain est trouvé très satisfaisant. Tout nous fait prévoir que nos grains seront employés dans la mesure la plus large par les minotiers d'Orient. Ils mèlent notre blé dur avec les blés tendres de l'Australie et de Pujet Sound, et ils obtiennent d'excellents résultats.

Le plus grand ennui pour nous, c'est que nous ne pouvons nous procurer tout le blé nécessaire, la plupart du grain ayant été expédié vers l'Est l'automne passé.

Il y en a encore une grande quantité dans l'Alberta, mais il est surtout demandé pour être moulu. Tout ce qui pouvait être exporté est épuisé à l'heure qu'il est. Comme l'on demandait à M. J. E. Hall, s'il ne pouvait pas prendre du blé dans la Saskatchewan, il répondit : " Non ! cela coûte trop de prendre du grain dans cette province parce que la distance est trop grande jusqu'à la côte et le prix de transport trop élevé.

PRINCE RUPERT.—Ce qu'est la ville. M. Charles E. Tisdall qui vient de visiter le futur terminus de la ligne du Grand Trunck Pacifique dit ce qui suit sur ce qu'est la ville :

Pratiquement il n'existe pas de ville connue sous le nom de Prince Rupert, ce qui est connu sous ce nom est seulement un camp de construction, comme était Vancouver il y a 24 ans de cela.

La place où sera située la future ville n'est pas autre chose qu'un marais, recouvert de mousse, dont la profondeur varie de six pouces à six pieds. Mais la situation est telle que le sol pourra être très facilement drainé, et quand cela sera fait, on aura mis à jour une terre très riche. Mon avis est que les officiers du Grand Trunck Pacifique ont parfaitement raison de ne permettre encore à personne de venir ici.

Il n'y a absolument rien à faire pour ceux qui ne sont pas employés pour le G. T. P.

Il y a actuellement deux cent cinquante hommes à Prince Rupert, la plus grande partie sont Japonais, ils sont employés à nettoyer le townsite. Environ une cinquantaine de blancs occupent différents emplois. La plupart de ces derniers sont de Vancouver.

Les constructions ne comprennent encore que les abris nécessaires. Un grand quai a été construit et des rails ont été posées qui vont du quai à plusieurs grands dépôt.

WINNIPEG. Un pasteur s'eleve contre la corruption electorale.—Le Rév. C. W. Gordon a parlé de la politique au Canada dans deux sermons consécutifs qu'il a prononcés à l'église St.Stephens. Il fût sévèrement critiqué par le Premier Ministre Roblin et l'Hon. Robert Rogers, à la réunion conservatrice tenue à Winnipeg, le soir des élections. C'est pour se justifier que le Rev. Gordon a prononcé ces deux sermons.

Il dit avoir appris par un Monsieur qui en revenait, que dans la Colombie Britannique, la dernière campagne a été un continuel carnaval de corruption.

Le révérend dit encore que les chefs des deux partis à la Chambre des Communes à Ottawa sont entachés de vice et de corruption, c'est pourquoi ils ne prennent pas les mesures pour arrêter la dégradation morale qui fait rage dans le pays.

Il affirma que l'alcool avait marché devant, à rangs serrés et que dans le retour au pouvoir des conservateurs dans le Manitoba, il ne fallait pas chercher ailleurs la cause de leur victoire.

REGINA.—Augmentation des jures.—Le Procureur général Lamont présenterra sus peu un bill pourvoyant à la nomination de 12 jurés au lieu de comme il y en a maintenant. On est depuis quelque temps très peu satisfait du système actuel qui fût institué ainsi pour des raisons d'économie.

A l'avenir les tribuneaux se composeront donc de 12 jurés au lieu de 6.

Changement dans la Union Bank.— A. E. Jarvis, gérant de la Union Bank à Régina a été nommé gérant de la succursale de Toronto, il sera remplacé par M. Basil Carter, gérant à Moose Jaw. M. Jarvis était à Régina depuis dix huit mois.

PRINCE ALBERT.—M. McPherson, l'ingénieur du Gouvernement Provincial, est dans la cité, pour prendre toutes les informations relatives à la construction du pont sur la Saskatchewan.

Ce pont sera probablement indépendant de celui du C.N.R. Le gouvernement a pratiquement décidé de le construire sans délai.

WINNIPEG. Le ble a $1.00—Le haut prix donné pour le grain, conséquence de l'énorme demande Européenne a amené une grande offre venant des provinces de l'Ouest et du Nord-Ouest.

Le prix de $1.00 le minot est atteint et il y a tendance a augmenter en dépit de l'accroissement des expéditions depuis le retour du beau temps. L'ouverture de la navigation sera le témoin d'un déluge de navires de commerce. Les prix du fret maritime augmenteront probablement.

AGRICOLA —Une petition au Premier Ministre— La pétition suivante a circulé à Agricola où elle a été couverte de signatures :

A l'Honorable A. C. Rutherford, Premier Ministre de la Province d'Alberta.

La petition des électeurs soussignés montre :

1o Que durant le froid rigoureux subi dans la Province, il a été très difficile d'obtenir du charbon. Chaque jour le charbon a été refusé, à des hommes qui avaient fait plusieurs milles pour venir en chercher aux mines et généralement les fermiers ont été obligés de brûler leurs perches de clôture.

2o Les petitionnaires pensent que le premier devoir de tous les gouvernement est de protéger le public contre les exactions des monopoles et combines qui controlent les choses indispensables à la vie.

3o En vue de faits ci-dessus, les petitionnaires demandent que des mesures immédiates soient prises par le gouvernement pour les protéger contre la rapacité des monopolisateurs qui, sans se soucier des souffrances et des privations qu'ils causent, manipulent l'approvisionnement de charbon de façon à en obtenir un très haut prix.

4o Le public souffre grandement, par les mains des monopolisateurs qui controlent la production du charbon, du bois de construction et de la viande. Il est du devoir du gouvernement d'apporter un remède à cette situation. S'il n'y a pas d'autres moyens à employer, il devrait entrer en concurrence active avec ceux, qui illégalement s'enrichissent au dépends de la communauté — comme cela a été fait par le gouvernement de la nouvelle Zélande.

WETASKIWIN—Notre ville va, cette année dépenser $200,000 pour exécuter divers travaux d'amélioration. $150,000 seront dépensés pour l'installation du service de l'eau potable et des égoûts. $30,000 pour l'extansion du réseau de lumière électrique et $2,500 pour acheter le terrain sur lequel sera construit l'Hopital.

Les travaux vont êtreentrepris aussitôt que possible.

L'activité va être grande cette année, car outre les travaux exécutés pour le C.P.R , on va construire, un palais de justice, la banque du Commerce, etc.

STRATCHONA.—De Winnipeg a Strathcona.—Une dépêche d'Ottawa annonce la deuxième lecture du bill qui donne au C. P. R. une charte pour construire une ligne de Strathcona à Camrose. Cette ligne sera greffée sur un point de la ligne qui doit être complétée cette année entre Wetaskiwin et Saskatoon.

Cette action du C.P.R. est d'une grande importance pour Strathcona, qui par la construction de cette ligne sera reliée directement avec Winnipeg.

Ceci confirme la promesse que Mr Whyte fit lors de son dernier voyage. Strathcona deviendrait donc tête de ligne non seulement pour la branche de Calgary mais aussi pour les lignes rayonnant au nord et à l'ouest d'Edmonton.

LETHBRIDGE. Homesteads.—Plusieurs homesteaders sont sous l'impression que tous les homesteaders sont exemptés de leur résidence à partir du 1er Mai. Le *Herald* s'est informé auprès de Jas. Stafford, agent local des terres du Dominion. Ce dernier a déclaré que les exemptions s'appliquent seulement aux terres situées à l'est du 4e méridien à partir du rang 20. Tous les autres homesteads sont soumis aux mêmes conditions de résidence que précédemment.

A l'exposition provinciale.—Le district de Cardston a remporté tous les prix donnés pour le blé rouge d'Alberta. Medecine Hat a eu les premiers prix pour les blés de printemps. Le seul blé de printemps venant de Letdbrige a été exposé par Mr C. S. Crestgot qui a eu une excellente place dans la liste des prix. Cardston occupe la deuxième place dans l'exposition de l'orge à deux rangs, et la première pour l'avoine à farine.

The Eden Rest Poultry Farm a eu un véritable succès à l'exposition des volailles. Elle a remporté à peu près tous les prix pour la classe des " Leghorn."

VERMILLON.—Le *Signal* a été informé qu'un minotier bien connu dans le Manitoba a l'intention d'acheter le terrain nécessaire pour ériger un énorme élévateur et moulin cet été.

Il est attendu ces jours-ci à Vermillon où il recevra le meilleur accueil des hommes d'affaires et du public. Quoique le développement de la contrée soit à peine commencé, on peut s'attendre à voir l'automne prochain une énorme quantité de blé récolté ici. Les années suivantes seront témoins de la production de milliers de minots de blé dur No. 1, aussi beau que n'importe lequel récolté au Manitoba et sur la grande ligne du C.N.R.

Considérant les caractères généraux de la contrée et la supériorité de son climat, on peut conclure que nous sommes le centre le plus favorable à la culture du blé.

Le district de Vermillon. — Le district de Vermillon peut être considéré comme recouvrant les townships de 47 à 54 inclusivement dans les rangs 1 à 10 à l'Ouest du 4ième méridien, sa surface totale est évaluée à 1,800,000 acres. La vallée de la Saskatchewan contient le sol le plus fertile du monde.

La Vermillon est un affluent de la Saskatchewan dans laquelle elle se jette, quelques milles au-dessus du Fort Pitt. Cette rivière draine un territoire dont la valeur ne peut être surpassée ni pour la culture du grain, ni pour l'élève du bétail.

Les statistiques de récolte du C.N.R. l'an passé, donnent la palme à la vallée du Vermillon, accusant des moyennes de 50 minots à l'arpent pour le blé et 100 minots pour l'avoine.

Il n'y a pas de contrée plus favorable pour l'élève du bétail, les animaux hivernent dehors et il n'est pas nécessaire de faire du foin pour plus de trois ou quatre mois, (exception est faite toute fois pour les vaches laitières et les veaux qui sont hivernés à l'étable.)

Quoique l'on en pense, il y a encore de bons homesteads à prendre dans le district de Vermillon, quant aux terres possédées par les chemins de fer ou les sociétés privées, elles sont à vendre à des prix très raisonnables. L'on trouve aussi à acheter des terres déjà en culture, à des conditions assez avantageuses. Les prix varient avec la proximité du chemin de fer.

BROSSEAU.—L'hiver a été assez rigoureux ici, et nous avons eu beaucoup plus de neige que d'habitude. Le froid a été régulier. Nous ne songeons pas à nous en plaindre, car ce mauvais temps a été général, non seulement pour le Canada mais encore pour le monde entier.

Il s'est fait beaucoup d'ouvrage cet hiver et les moulins à scie ont fonctionné constamment. Les gens souhaitent que la neige reste encore quelque temps pour qu'ils puissent finir de charrier leur bois.

Un contrat.— M. Basile Théroux a obtenu un contrat pour la fourniture des poteaux téléphoniques pour la future ligne entre Brosseau-Crossing et Végreville.

On doit donner cette semaine un deuxième contrat pour la ligne projetée entre Brosseau et Saint Paul des Métis.

Nos colons— Malgré l'hiver, malgré la température si désagréable que nous avons subi, il nous est arrivé et il nous arrive tous les jours de nouveaux colons. La plupart se dirigent vers le nord et l'est de St-Paul. Il nous est arrivé dernièrement MM. Wilfrid et Emile Cloutier. Tous deux après avoir pris des terres, se sont absentés pendant un an et demi. Ils ont parcouru tout le pays à l'Ouest et au Nord, de la Pembina, à la Peace River et au Lac des Esclaves. Ils ont vu dans leurs expéditions de belles terres, de belles réserves de bois de commerce, mais rien, dicent-ils, ne peut être comparé aux alentours d'Edmonton.

De tous les environs d'Edmonton, c'est encore Brosseauville et St-Paul des Métis qui sont les meilleurs et ce n'est pas sans raisons que ceux qui vivent dans cette magnifique contrée l'appellent le Paradis Terrestre du Nord de l'Alberta.

" *L'Ami du Colon* n'aurait aucun succès, s'il venait faire de la propagande par ici. "

Personnelle—M. Fletcher d'Edmonton, inspecteur d'école, est ici depuis quelques jours pour s'occuper des affaires d'école.

ALBERTA et SASKATCHEWAN

L'exportation des animaux en 1906

Pendant l'année 1906 l'exportation des animaux sur pied, de l'Alberta et Saskatchewan a donné les résultats suivants : Chevaux, 19,549, AUGMENTATION SUR 1905, 6,667 ; Bêtes à cornes, 114,651, AUGMENTATION SUR 1905, 31,246 ; Moutons, 57,024, AUGMENTATION SUR 1905, 16,214 ; Porcs, 30,099 AUGMENTATION SUR 1905, 5,664.

Pour la portion de l'Alberta comprise entre Walsh et Cochrane, l'exportation a atteint les chiffres de chevaux 16,880 ; bêtes à cornes, 95,256 ; moutons, 28,819.

Pour la portion de la Saskatchewan comprise entre Moose Jaw et Maple Creek, il a été expédié 19,395 ; bêtes à cornes, 2,669 chevaux et 28,205 moutons.

de ses lueurs vacillantes les arceaux gothiques et la longue perspective des tombes.

Au centre du souterrain, et juste sous la lampe, il y avait une dalle de marbre noir, portant un anneau de fer et sur laquelle étaient gravées des lettres romanes, à demi effacées par le temps. On disait que cette dalle recouvrait un trou sans fond, où les comtes précipitaient jadis les condamnés de leur justice et bien souvent aussi leurs ennemis innocents. Cela s'appelait les oubliettes de Berthor ; jamais on ne soulevait la dalle parce que, selon la tradition du pays, la dalle soulevée eût donné issue à des cris effroyables, qui étaient les plaintes des victimes mortes sans confession.

En Allemagne, pays d'ossements et de mensonges funèbres, on est très friand de ces histoires d'oubliettes.

A partir de la pierre centrale jusqu'aux premières tombes, il y avait une place assez large qui était vide, puis les sépulcres s'alignaient par rangs de dates ; les plus anciens s'approchant davantage de la lumière, les plus nouveaux se perdant au loin parmi l'ombre.

La place du centre était octogone et les tombes formaient huit rues à l'entour.

La rue qui allait vers l'occident commençait par le lumineux tombeau des trois chevaliers croisés, morts aux côtés de saint Louis dans les champs de Mansourah et finissait par le mausolée du dernier comte Berthor, assassiné par ceux qui étaient maintenant les maîtres du château.

En entrant dans la chapelle funéraire, Lisela dit :

- Je sens aux battements de mon cœur que Franz, mon frère chéri est ici.

Un gémissement inarticulé lui répondit.

Elle s'élança et poussa un cri qui appela ses trois compagnons.

Franz, garotté et bailloné, était couché sur la terre humide, au pied du tombeau des trois chevaliers, que la tradition nommait les trois Hommes Rouges.

Pendant cela, les meurtriers du dernier comte, fatigué de leur expédition nocturne, car c'était eux mêmes qui avaient enlevé le prêter du fils du diable à la maisonnette de Gertraud, faisaient orgie encore une fois dans la grande salle du château.

Le vin coulait joyeusement pour fêter, comme ils disaient, la fin de l'histoire.

Après le dessert, en effet, on devait descendre au fond des caveaux et soulever la pierre de l'oubliette pour y précipiter l'imposteur on savait que les trois cadets de Berthor étaient sous les verrous de la prison de Francfort ; Dieu merci, prison et verrous étaient solides : personne ne devait, cette fois, se mettre entre le glaive du chevalier Noir et sa victime.

En admettant même, par impossible, qu'un défenseur surgit, on n'avait rien à craindre. Cinquante mercenaires, sans foi ni loi, formaient la garnison du château : malheur a l'imprudent qui voudrait troubler l'exécution de l'arrêt !

Une heure avant le lever du jour, on cessa de boire, la garnison fut appelée et les six meurtriers du vieux comte descendirent en force dans le souterrain.

En comptant les maîtres, ils étaient là plus de cinquante hommes d'armes contre un pauvre enfant garotté.

Les maîtres allaient en avant.

Comme ils arrivaient au bas des degrés, le froid de ces voûtes les saisit, et ils firent avancer les torches, parce qu'ils avaient peur de l'obscurité.

Parmi les soldats, il y en avait qui frisonnaient et qui tout bas disaient :

—Cinquante épées ne sont rien si les trois Hommes Rouges sortent de leurs cercueils !

—Taisez-vous, poltrons ! leur cria le chevalier Noir.

Le chevalier Noir marchait seul.

Au moment où il atteignit le centre des caveaux, vers cette place octogone dont le milieu était occupé par la dalle de maabre, l'éclat rougeâtre des torches vint à frapper le mausolée des trois croisés.

Leur statues n'étaient point couchée, selon la mode commune, sur leur tombeaux ; on les avait représentés comme ils étaient morts : debout et le glaive à la main.

Le reflet des torches sembla teindre en rouge les trois chevaliers de pierre et tirer leurs épées ces étincelles qui sortent soulement de l'acier.

Le juif Moïse, l'ancien procureur Zachary et le docteur sorcier Mira eurent tous les trois la chair de poule et se cachèrent de leur mieux derrière le margrave et le baron Reynier, qui ne purent s'empêcher de ralentir le pas.

Le chevalier Noir continua sa route.

Il saisit l'anneau de fer scellé dans la dalle et souleva d'un seul effort l'énorme pierre.

—Haut les torches ! ordonna-t-il.

Les soldats obéirent : on ne vit qu'un trou béant, au fond duquel l'eau d'un torrent souterrain mugissait.

—Voici la place faite, dit le chevalier Noir.

—Pourquoi ? demanda près de lui une voix dont l'accent sépulcral le fit tressaillir.

Il se retourna. Un vieillard au visage hâve, entouré de grands cheveux blancs épars était auprès de lui.

Chacun avait déjà reconnu le vieux chapelain de Berthor, que les assassins avaient laissé vivre parce qu'il était fou et qu'il passait dans le pays pour avoir le don de prophétie.

Les spoliateurs n'avaient pas peur de celui-là, car il était déjà vieux du temps des noces de Margarèthe. On disait qu'il avait près de cent ans.

—D'où sors-tu, misérable insensé ? lui demanda le margrave.

—Qu'importe ? répondit le chapelain.

Et le long des voûtes mystérieuses, un vague écho, qui semblait fait de plusieurs voix, répéta la devise des comtes : " Qu'importe ? "

Ce fut une chose étrange. Ceux qui racontent cette légende, dans la forêt de Thuringe, disent que le bruit se promena d'arceaux en arceaux pendant cinq minutes tout - entières, et que chaque tombe murmura tour à tour la fière question du premier Berthor :

– Qu'importe ? qu'importe ? qu'importe ?

—Prêtre ! s'écria le chevalier Noir écumant de rage, est-ce ainsi que tu réponds à ton seigneur ?

Il leva son épée, qui retomba lourdement sur le crâne du vieillard ; mais il n'y eut point de choc. L'épée ne rencontra rien, traversa le corps du haut en bas, comme si c'eût été un brouillard, et vint rebondir contre la dalle qui rendit une gerbe de feu.

Le chapelain eut un sourire terrible.

—Devines-tu maintenant d'où je sors ? prononça-il avec une effrayante ironie.

Puis, se faisant grave tout à coup, il ajouta :

—Je viens du lieu où jamais tu n'iras. Hier au soir, j'ai rendu mon âme au seigneur, et ma dépouille mortelle, qui n'a pas encore de sépulture, est couchée sur le lit de cendre de mon ermitage. Repens-toi, Repentez-vous, l'heure est sonnée ; repentez-vous, la place est faite ; repentez-vous, la place est assez large pour tous les meurtriers du comte Berthor !

Il leva sa main étendue vers la voûte. Un nuage blanc passait dans la nuit. C'était comme une âme qui volait. Plus d'un reconnut dans cette vision le pâle et doux visage de Margarèthe.

Puis tout disparut, la vision et le prêtre.

Les mercenaires avaient froid jusque dans la moëlle de leurs os.

– Eloignons-nous, balbutia le juif Moïse au travers de ses dents qui claquaient.

—Mort et sang ! s'écria le chevalier Noir, le premier qui parle de fuir, je le tue ! Honte sur vous si vous avez frayeur de ces jongleries ! Le diable défend son fils, ne fallait-il pas s'attendre à cela ? Mais le diable ne peut rien contre moi, qui suis aussi noir que lui. Le fils du diable est là, sur le tombeau des trois Hommes Rouges : c'est nous qui l'y avons garotté. Il est condamné à mort par notre justice, que l'arrêt soit exécuté ! Hommes d'armes au devoir et haut les torches !

—Haut les torches ! répéta une voix tonnante qui fit résonner les voûtes. Hommes d'armes, à votre devoir !

En même temps, les statues des trois chevaliers croisés s'animèrent, agitant les plis de leurs longs manteaux d'écarlate.

Et au milieu d'eux parut le fils de Margarèthe, tout semblable à la douce vision qui venait de traverser la nuit des souterrains. Il n'était ni baillonné, ni garotté ; ses cheveux blonds tombaient en riches anneaux sur ses épaules et une épée nue brillait dans sa main.

—Chargez ! vocifèra le chevalier Noir ; nous les aurons tous du même coup, les loups et le louveteau. Ne reconnaissez-vous pas les trois Berthor, prisonniers d'Etat qui ont rompu leur chaînes ? au nom de l'empereur, soutenez la loi, allem in ls fidèles. Sus aux traîtres ! Chargez, soldats ! Pas de quartier !

Et il s'élança le premier.

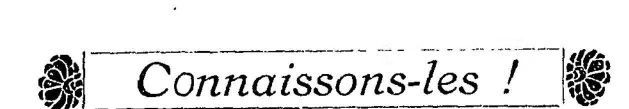
D'un revers d'épée, Otto le jeta à dix pas. Puis il dit, au lieu de frapper les mercenaires qui, de tous côtés, le menaçaient déjà :

- Arrêtez ! au nom du Saint Vehmé !

C'était ja lis le nom bien connu, le nom retouté dans l'Allemagne entière, que les membres des tribunaux secrets donnaient à leur mystique puissance. Quelques historiens l'appellent la Sainte Vehmé.

L'Eglise qui seule a droit de proclamer la sainteté, ne reconnaissait ni ce saint ni cette sainte.

A suivre





Monsieur H. M. Martin

Né à New York le 6 Juin 1872, il voyagea de bonne heure car en 1873 il était déjà à Montréal,

Il reçut une éducation solide et soignée à l'académie du Plateau et au Collège Joliette.

Son éducation terminée il se jetta résolument dans la tourmente des affaires. Peu de gens ont eu une vie si agitée, et si bien remplie.

Tour à tour courtier d'immeubles à Vancouver de 1886 à 1890, maître payeur dans les travaux de chemins de fer, propriétaire et exploiteur de mines, pendant la grande fièvre minière du Kootenay, le Klondyke l'attire invinciblement, il part en 1898.

Il rentre au service du gouvernement la même année et est promu Agent des Terres de la Couronne pour tout le Yukon en 1902. Il occupe ce poste jusqu'en 1906, date à laquelle il quitte les territoires pour venir s'établir à Edmonton.

Au physique grand et élancé, il a l'air souple et vigoureux, l'énergie et l'affabilité de son caractère sont empreintes sur son visage.

Il s'est déjà créé tout un cercle d'amis à Edmonton.

Il est associé avec M. Valiquette dans la "Crown Real Estate Co."

Sa grande expérience dans cette matière nous autorise à lui prédire un grand succès.

M. H. M. Martin est célibataire.

NOTES LOCALES

LE MARCHE

Cours de la semaine

Viandes. Poids vif, la livre. Bœuf, 3½ à 4 cts ; Porc, 5½ à 6 cts ; Mouton, 6 cts ; Agneau, 6½ cts ; Veau, 5½c.; Poulets, 10 cts ; Dindons, 13 à 14c.; Canards, 12 cts ; Oies 13 à 13½ cts.

Viandes dressees, la livre. Bœuf, 4 à 6c.; Porc, 8 cts ; Mouton, 9 cts ; Veau, 8 cts ; Poulets, 15 cts ; Dindons, 17 à 18c. ; Canards 14 c. ; Oies, 15c,

Beurre frais, la livre, 30 cts, conservé, 25c.

Œufs, 30 à 35 cts la douzaine.

Pommes de terre, 40 cts le minot.

Carottes, 3c., la livre, **Navets,** 3c. la lb.

Choux-Navets, la livre, 5 cts.

Betteraves, la livre 5 cts.

Choux, la livre 7 à 8 cts.

Oignons, la livre 6 cts.

Foin, par tonne, Mil, $21. à $24. ; de coteau, $16. à $18. ; slough, $13 à $15.

Grain en vert, (green feed) par tonne, $9. à $10.

Paille, la charge, $4. à $4.50.

Avoine, 22 à 25c. le minot.

Ble, 55c. le minot.

Escadron de Carabiniers Montes pour St-Albert et Morinville

Autorisation reçu d'Ottawa.

Le Major DeBlois Thibaudeau vient de recevoir la nouvelle d'Ottawa autorisant de recruter à St-Albert et Morinville un nouvel escadron de carabiniers montés, qui devra être prêts pour le camp annuel à la fin de Juin prochain.

En toute probabilité, le camp annuel aura lieu cette année à Calgary, et nos jeunes militaires ont déjà en vue une belle excursion.

Les uniformes, la selle, etc. sont fournis par le Gouvernement, et en outre, chaque homme recevra la paye de 60 cents par jour et de $1.00 alloué pour son cheval. Les dépenses pour le transport, l'entretient des hommes et des chevaux au camp est payé par le Gouvernement.

L'effectif d'un escadron est de 75 hommes et ceux qui veulent en faire partie et qui n'ont pas encore donné leurs noms devront le faire au plus tôt aux officiers suivants :

Commandant : Major DeBlois Thibaudeau.

Capitaine : P. Ed. Lessard.

Lieut. Troupe No. 1 Rivière-Qui-Barre : L. J. A. Lambert.

Lieut. Troupe No. 2, St-Albert : Fleury Perron.

Lieuts Troupes Nos. 3 et 4, Morinville : Joseph Deschênes, A. Boileau.

Sergent Major : J. Auguste Lessard.
" Quartier Maître : Léo Savard.
" Vétérinaire : P. D. Geoffroy.
Chirurgien : Dr A. Blais.
Aumonier : Rév. Curé Ethier.

Personnelles.— Le R. P. Grandin, provincial des Oblats, les RR. PP. Pinard, Leparroux, Lebré, Naudzick, s'embarquent le 16 du mois courant au Havre à bord de la *Savoie*. Ils arriveront à Edmonton vers Pâques.

Le R. P. Grandin est en France depuis environ six mois.

M. H. Gobeil, ancien propriétaire du Half Way Hotel, est de retour d'un long voyage à Vancouver. Il a pris la décision de se fixer dans cette derniere ville ou il rentrera dans une maison d'affaires.

Madame et Monsieur J. L. Coté, sont arrivés la semaine dernière à Edmonton, après avoir accompli un excellent voyage de noce.

Madame Coté a été toute surprise de trouver notre ville si coquette, ses impressions sont excellentes et tout fait croire qu'Edmonton remplacera sans trop de difficultés Québec, dans le cœur de notre nouvelle compatriote.

La société canadienne-française s'enrichit d'un joyaux, car la toute charmante Madame Coté réunit de grandes qualités de cœur à un esprit brillant et cultivé.

Mr J. E. Laurencelle est parti à Calgary où il passera quelques jours.

Madame et Mr J. D. Cowan de Wetaskiwin étaient à Edmonton dans le courant de la semaine.

Ils sont venus mener leur fille au couvent.

Mr G. O Leduc, l'agent d'immeubles bien connu, vient de former une société avec MM. Blackburn et Gloves.

Ces Messieurs ont ouvert une agence d'immeubles dans l'ancien magasin de M. Lalonde, tailleur, sur la 1ière Rue.

Nous souhaitons à ces hommes d'affaires entreprenants tout le succès que mérite leur initiative.

Mr Oscar Tessier, co-propriétaire de l'Hôtel Cecil est parti en voyage, pour quelques jours.

Exposition Provinciale des Graines de semence

C'est au milieu d'une grande affluence de cultivateurs venus de toutes les parties de l'Alberta que c'est tenu l'Exposition provinciale des grains et graines de semences.

De nombreux et remarquables échantillons de blé de variétés diverses ont été exposés. L'avoine et l'orge abondaient ainsi que différentes graines de plantes fourragères.

La tâche du jury a été très difficile, car la différence entre les échantillons n'était pas grande et il fallait être très expert pour bien l'établir.

Des conférences très intéressantes ont été faites par le prof. Riddel de la ferme expérimentale centrale.

Nous avons eu le regret de constater que peu, très peu de canadiens de langue française avaient pris part à cette exposition et que moins encore assistaient aux diverses conférences données.

Il nous est infiniment pénible de constater cette inertie, d'autant plus désolante que des cultivateurs de langue anglaise ou allemande avaient fait des milles et des milles pour venir exposer, qui un échantillon de grain, qui des volailles, ou recueillir de la bouche des conférenciers d'utiles enseignements.

DECES.— Monsieur George Ouellette, originaire de St-Pierre les Becquets, P. Q., est mort à l'hôpital général le 7 mars. Il arrivait du Yukon et ne connaissait personne en ville. Il était descendu à l'Hôtel Richelieu.

Les pensionnaires de cet établissement se sont cotisés pour subvenir aux frais des funérailles.

MM. N. Pomerleau et Boulez sont nommés exécuteurs testamentaires.